

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 11 JUIN 2012**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE DOUZE, le ONZE du mois de JUIN à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, Mme BELLONI, MM. DROUIN, WATRIN, MATELIC, MULLER(à partir du point 2.1), CORRADI, SERREDSZUM, HALTER, SCHWEIZER

Membre ayant donné procuration : M. VOLLE à M. MATELIC

Absent excusé : MM. MULLER (du point 1.1 au 1.2 inclus), ARGUELLO et PIERON

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, Mmes D'AMATO, STEINMETZ

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**8. Acquisition et travaux d'extension de l'Hôtel de Communauté du Pays Orne Moselle – Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR)**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que le point **8** soit rajouté à l'ordre du jour.

**1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**1.1 DB 2012-44 – Parc d'activités communautaires - Aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles – Détermination des conditions d'attribution.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE le principe de l'attribution d'aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeuble aux entreprises afin de favoriser la création ou l'extension d'activités économiques selon les modalités définies à l'article R. 1511-13 du code général des collectivités locales,
- DECIDE que ces aides pourront être attribuées sous forme d'abaissement de prix de cession de terrain ou d'abaissement de montant de loyer,
- FIXE, comme suit, les engagements qui devront être pris par les entreprises bénéficiaires en contrepartie des aides qui leur seront accordées :
  - la création d'un certain nombre d'emplois dans un délai qui sera à définir dans la convention qui sera signée avec le bénéficiaire de l'aide,
  - le démarrage des travaux pour lesquels l'aide sera attribuée dans un délai qui sera à définir dans la convention qui sera signée avec le bénéficiaire de l'aide,
  - la présentation, dans le cadre du dépôt du permis de construire, d'un avant projet similaire à celui approuvé par le bureau communautaire
  - le maintien de l'activité pendant au moins trois ans par le bénéficiaire.
- ENGAGE le bénéficiaire, à défaut de respecter les engagements cités précédemment ainsi que la convention, à verser et ce dans le délai de trois mois suivant le constat du non respect des engagements cités précédemment et de la convention une somme correspondant au montant de la subvention obtenue par suite de l'abaissement du prix au mètre carré et ce à première mise en demeure par la CCPOM, une copie du constat de carence, et la mise en demeure par LR avec AR, suffisant à rendre les sommes exigibles.

## **1.2 DB 2012-45- Marché d'entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires et de la promenade des berges de l'orne – Avenants**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant au marché d'entretien des espaces verts des parcs d'activité communautaires et de la promenade des berges de l'orne avec chaque titulaires (Lot n°1 et Lot n°2) afin de prolonger le marché actuel jusqu'au 30 novembre 2012 soit :
  - o LOT 1 : Entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires
    - Titulaire : ISS Espaces Verts, 6, rue des Ferblantiers, 57070 METZ Actipole
    - Avenant n°4 : prolongation de la durée initiale du marché de 3 mois soit une durée globale de 39 mois
  - o LOT 2 : Entretien des espaces verts de la promenade des Berges de l'Orne
    - Titulaire : ASSERPRO Entreprise, 29, rue de l'Usine, 57120 ROMBAS
    - Avenant n°3 : prolongation de la durée initiale du marché de 3 mois soit une durée globale de 39 mois

## **2. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **2.1 DB 2012-46 - Aide au surcoût foncier – Demande d'attribution présentée par la Société BATIGERE SAREL pour la construction de 53 logements PLUS et PLAI dans le lotissement « Seille Andennes » à Marange-Silvange**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 132 500 € à la Société BATIGERE/SAREL pour la construction de 53 logements dont 37 PLUS et 16 PLAI dans le lotissement « Seille-Andennes » à Marange-Silvange
- et AUTORISE le Président à signer la convention à passer entre la CCPOM et cette Société afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention

### **2.2 DB 2012-47 – Opération Ravalement de façades - Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement des subventions dans le cadre de « l'Opération Ravalement de façade » à divers particuliers pour un montant total de 3 660,00 €.

### **2.3 DB 2012-48 – Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » – Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de la subvention dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux » à un bénéficiaire pour un montant total de 492,50 €

## **3. DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **3.1 DB 2012-49- Agence Locale de l'Énergie et du Climat du pays Messin – Adhésion au service de Conseil en Énergie**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes au service de conseil en énergie partagé de l'Agence Locale de l'Énergie permettant aux communes de moins de 10 000 habitants de disposer d'un technicien en énergie pour réaliser un bilan annuel des factures énergétiques et préconiser les travaux à effectuer afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux selon une participation financière déclinée dans le tableau ci-dessus.

#### **4. DECHETS MENAGERS**

##### **4.1 DB 2012-50- Marché de collecte et traitement des déchets ménagers, collecte sélective et tri des matériaux recyclables – Lot n° 3 - Avenant n°3**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant au marché passé avec « Haganis » pour le tri des matériaux issus de la collecte sélective afin de préciser les modalités techniques de reprise des matériaux recyclables (règles de traçabilités, certificats de recyclages, respect des standards de matériaux)
- et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cet avenant

#### **5. PETITE ENFANCE**

##### **5.1 Construction d'une structure multi-accueil à Sainte Marie aux Chênes – Attribution du marché**

L'attribution du marché se fera lors du prochain bureau communautaire. Les négociations sont en cours.

#### **6. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

##### **6.1 Site de Moulin Neuf – Etude de redéploiement du site sidérurgique de la Vallée de l'Orne – étude prospective – Attribution du marché**

Consultation infructueuse – lancement d'une nouvelle consultation ultérieurement.

##### **6.2 DB 2012-51- Convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM) - Renouvellement**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle
- ADOPTE le programme partenarial 2012 indiqués ci-dessus
- Et FIXE la participation financière à verser par la CCPOM dans le cadre de ce partenariat à 65 000,00 €.

#### **7. ADMINISTRATION GENERALE**

##### **7.1 DB 2012-52- Création d'un emploi d'Attaché Territorial**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PROCEDE à la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, d'un emploi d'attaché territorial
- Et DECIDE de compléter le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus.

##### **7.2 DB 2012-53- Extension des locaux de la CCPOM – Validation de l'avant projet définitif**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, avec 10 voix « POUR » et 2 absentions,

- VALIDE l'avant-projet définitif(APD) de l'extension des locaux de la CCPOM

#### **8. POINT AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

##### **DB 2012-54- Acquisition et travaux d'extension de l'Hôtel de Communauté du Pays Orne-Moselle Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, avec 10 voix « POUR » et 2 absentions,

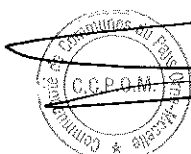
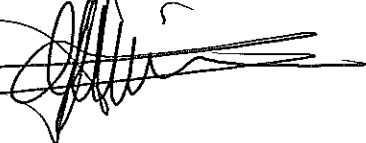
- DECIDE de solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement d'une part de l'acquisition de l'Hôtel de communauté 34 Grand' Rue 57120 ROMBAS, et d'autre part de ses travaux d'extension.

## **9. INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 31/05/2012
  - Tableau de bord financier au 31/05/2012
  - Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/04/2012
  - Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/05/2012
  - Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/05/2012
  - Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/05/2012
- Etat d'avancement du SCOTAM
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h25.

**Le Président**



**Lionel FOURNIER**